

# Guide de Formation des Élus : Droits, Devoirs et Financement

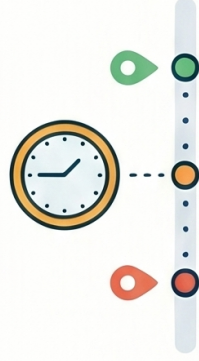
Informez les élus locaux sur leurs obligations de formation et les modalités de prise en charge financière.

## Obligations et Calendrier



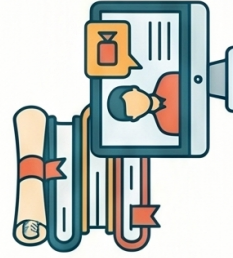
### Un droit pour tous, un devoir pour certains

Tous les élus ont droit à la formation, mais elle est obligatoire pour les adjoints et conseillers délégués.



### Échéance : Première année de mandat

La formation obligatoire liée à la délégation doit être effectuée entre **mars 2026** et **mars 2027**.



### Organismes Agréés et Offre Locale

Formations sur mesure ou catalogue via le partenariat AMF32, CDG32 et AIDIL dans le Gers.

## Modalités de Financement



### Option 1 : Le "CPF Élu"

Entièrement pris en charge par le crédit annuel de **400 €** de l'élu (plafonné à 800 €).



### Option 2 : Le Budget Communal

Paiement direct par la mairie avec un tarif réduit et des délais d'inscription plus courts.



**350 €**  
(prélevés sur le CPF)



**Coût de la journée**

**280 €**  
(payés par la commune)



**Minimum 3 semaines**  
(Anticipation requise)



**Délai d'inscription**

**Jusqu'à 1 semaine**  
avant la formation



**Identité numérique**  
sur le site officiel



**Démarche**

**Envoi du bulletin**  
d'inscription papier



### Repas à la charge de l'élu

Quel que soit le mode de financement, le coût du repas n'est jamais inclus dans le prix.